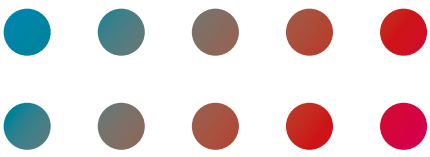


**JEUNES DÉCROCHEURS  
ET JEUNES INACTIFS  
AU LUXEMBOURG**







## Table des matières

---

<b>Préface .....</b>	<b>3</b>
Définitions et méthodes de calcul .....	4

---

<b>1<sup>ère</sup> partie   Le décrochage et ses motifs .....</b>	<b>7</b>
I. Le nombre de décrocheurs et décrochages .....	8
1.1. Effectif total .....	9
1.2. Décrochage récurrent .....	11
II. Caractéristiques sociodémographiques .....	13
2.1. Sexe des décrocheurs .....	14
2.2. Âge des décrocheurs .....	14
2.3. Scolarité des décrocheurs .....	15
2.3.1. Ordre d'enseignement .....	15
2.3.2. Niveau d'enseignement .....	16
2.3.3. Retard scolaire .....	17
III. Les raisons du décrochage .....	19
3.1. Les motifs du décrochage .....	20
3.2. Initiative de départ .....	21
3.3. Projet d'avenir .....	22

---

<b>2<sup>e</sup> partie   Le suivi des jeunes inactifs .....</b>	<b>23</b>
I. Missions et engagements du Service national de la jeunesse .....	23
II. Les offres du Service national de la jeunesse .....	27
2.1. Sessions d'informations et activités OSNA .....	28
2.2. Alternatives à l'inactivité .....	29
2.2.1. Le service volontaire .....	29
2.2.2. Les ateliers .....	32
2.2.3. Les stages de découverte .....	33

---

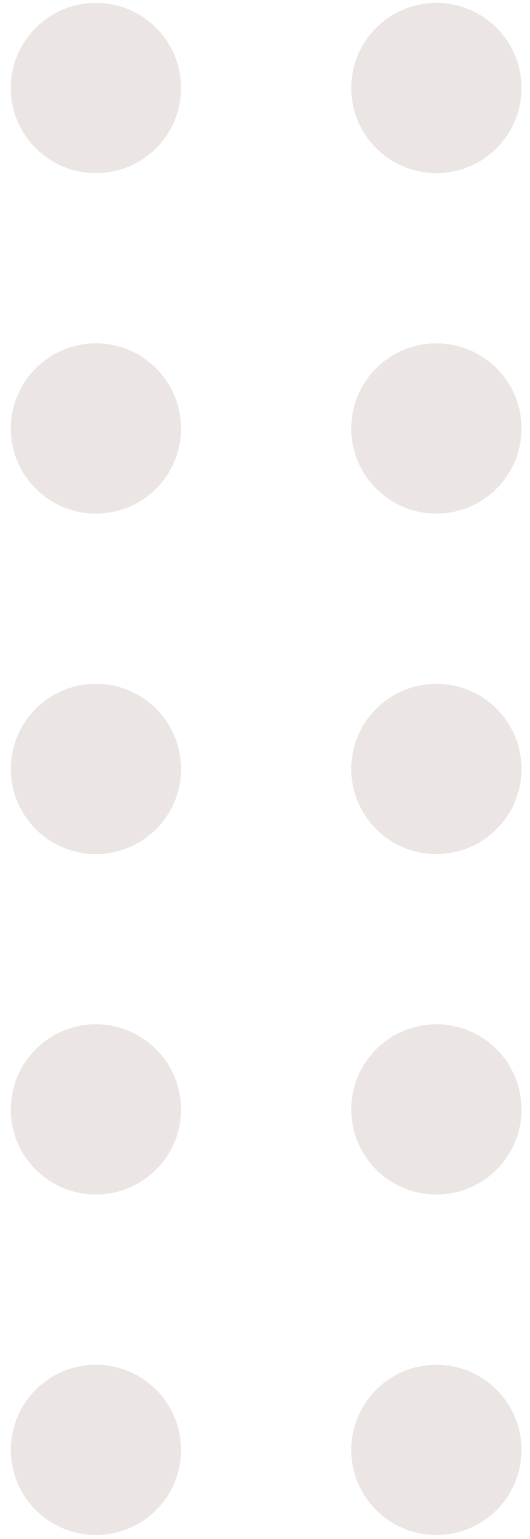
<b>Perspectives .....</b>	<b>34</b>
---------------------------	-----------

---

<b>Sources .....</b>	<b>35</b>
----------------------	-----------

---

<b>Glossaire .....</b>	<b>36</b>
------------------------	-----------





## PRÉFACE

Le présent rapport évalue l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire au Luxembourg. Il vise à identifier les groupes d'élèves les plus touchés par le décrochage scolaire et à comprendre les raisons qui poussent un jeune à quitter prématurément l'école. Les chiffres sur le décrochage et ses motifs seront exposés dans la première partie du présent rapport.

Les données utilisées dans ce rapport ont été extraites des registres administratifs des inscriptions des élèves disponibles au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Les années scolaires prises en considération vont de 2016/2017 à 2019/2020 et tiennent compte des élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement public luxembourgeois. À partir de 2019/2020 il est possible de pousser plus loin l'analyse grâce à l'introduction de nouvelles informations qui sont demandées à l'élève au moment du départ, comme par exemple le motif de son départ.

Le présent document décrit également les mesures de soutien pour jeunes décrocheurs et pour jeunes inactifs. Cela représente une innovation par rapport aux analyses précédemment rédigées par le MENJE.

Le Service national de la jeunesse (SNJ) a édité le présent rapport dans le cadre de sa mission consistant à assurer le suivi des décrocheurs scolaires. Les analyses statistiques ont été élaborées en collaboration avec le SCRIPT (Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques) et sa division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative.

À noter qu'à ce stade, les conséquences de la crise sanitaire Covid-19 (*home schooling*, mesures prises par des lycées pour inciter les jeunes à ne pas quitter l'école...) ne semblent pas impacter le nombre de décrochages scolaires.

## Définitions et méthodes de calcul

### Décrochage et décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne le fait d'abandonner un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale.

Dans le cadre du présent rapport, il a été choisi d'opérationnaliser la définition de décrocheur comme suit : élève à plein temps, non soumis à l'obligation scolaire, ayant quitté le système scolaire luxembourgeois sans diplôme ou certification finale avant ses 24 ans à la date de départ (c'est-à-dire sans *Certificat de capacité professionnelle - CCP*, *Diplôme d'aptitude professionnelle - DAP*, *Diplôme de technicien - DT*, *Diplôme de fin d'études secondaires générales / classiques - DFESG*).

De ce fait, ne sont pas considérés comme décrocheurs les élèves ayant quitté le lycée durant la période scolaire, s'ils se réinscrivent dans un autre lycée au cours du même mois de leur désinscription.

Certains élèves peuvent avoir décroché de l'école plus d'une fois. Il est donc important de départager le nombre de décrocheurs du nombre de décrochages. Un décrocheur sera toujours comptabilisé une seule fois malgré le fait qu'il puisse avoir décroché plusieurs fois au cours de son parcours scolaire (voir fig. 1, page 7).

Le choix définitoire et les méthodes de calcul qui sont utilisés ici font référence aux méthodes et définitions plus fréquemment utilisées en littérature pour le traitement des données sur le décrochage. Ces méthodes et définitions diffèrent de celles utilisées dans les statistiques produites pour les périodes précédentes. Auparavant, l'approche pour évaluer l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire se fondait sur le taux de décrochage théorique d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7<sup>e</sup> d'une année scolaire déterminée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique (MENJE 2018, p. 4).

Ces choix méthodologiques peuvent entraîner des différences substantielles dans les séries historiques des taux de décrochage.

## Taux de décrocheurs

Le taux de décrocheurs est calculé comme le nombre d'élèves hors obligation scolaire ayant décroché du système scolaire public luxembourgeois pendant l'année scolaire de référence, sur le nombre total d'élèves sans obligation scolaire inscrits dans l'enseignement public luxembourgeois au 15 novembre pour l'enseignement secondaire, respectivement au 15 octobre pour l'enseignement fondamental de l'année de référence.

## Le décrochage scolaire selon Eurostat<sup>1</sup>

Les indicateurs utilisés couramment par la Commission européenne pour évaluer le décrochage scolaire sont calculés sur la base des données collectées via l'enquête sur les forces de travail (EFT). Cette enquête utilise le concept de 'jeune ayant quitté prématurément l'éducation et la formation' et désigne « une personne âgée entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formations complémentaires. L'indicateur 'jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation' s'exprime comme la part des jeunes de 18 à 24 ans remplissant ces conditions parmi la population totale des 18-24 ans » (Eurostat). À noter que l'objectif de la Commission européenne est de réduire le taux de décrochage scolaire dans l'Union européenne (UE) à moins de 10 % dans la cadre de la stratégie Europe 2020, qui est l'agenda de l'UE en matière d'emploi et de croissance (Eurostat 2020).

La méthode et les définitions utilisées par la Commission européenne peuvent entraîner des différences relatives au taux de décrochage proposé par la présente analyse. Les raisons de ces différences s'expliquent par le choix définitoire et par le choix de la population de référence : dans le cas de la EFT, la définition choisie par la Commission européenne ne se base pas sur une durée de décrochage contrainte par l'exercice du suivi et la population de référence correspond à toute la population résidente au Luxembourg à partir de laquelle un échantillonnage est réalisé. La population résidente comprend aussi les élèves scolarisés dans des établissements privés ou/et étrangers, ainsi que les résidents âgés de 18 à 24 ans récemment immigrés sur le territoire luxembourgeois et n'ayant pas été scolarisés au pays.

Les deux indicateurs sont comparés et expliqués en détail pages 10 et 11.

## Année scolaire

L'année scolaire est définie comme la période allant du 15 septembre d'une année au 15 juillet de l'année suivante.

<sup>1</sup> Eurostat est l'office statistique de l'Union européenne.





## 7<sup>ème</sup> partie | Le décrochage et ses motifs

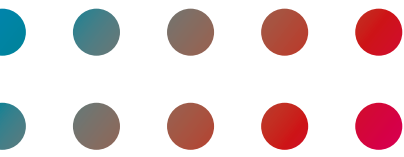
Dans cette première partie du rapport sont exposés plus en détail les chiffres sur le décrochage et ses motifs.

La considération du seul système public luxembourgeois et le choix définitoire entraînent une légère surestimation du taux de décrochage. Certains élèves peuvent apparaître en tant que décrocheurs car ils ont quitté l'enseignement scolaire luxembourgeois, mais ils peuvent avoir ensuite rejoint un établissement privé ou étranger où ils ont poursuivi leur formation. Ces élèves n'ayant pas réellement décroché du système scolaire, sont néanmoins inclus dans les statistiques des décrocheurs scolaires du système public.<sup>1</sup>

Il convient de noter que les statistiques n'incluent ni les élèves de l'enseignement secondaire technique de l'armée luxembourgeoise, ni les élèves du Lycée Schengen Perl (SLP), ni les élèves inscrits dans une formation spéciale<sup>2</sup>.

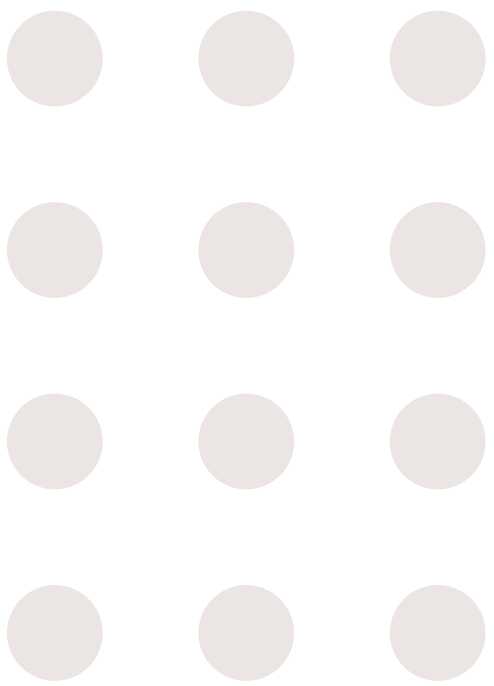
<sup>1</sup> Dans une partie des cas, la date du décrochage peut être ambiguë. Par conséquent, il n'est pas à exclure que certains décrochages soient attribués à une année scolaire qui ne correspond pas à la date effective du décrochage. Cela peut conduire au fait que l'âge du décrocheur calculé à partir de l'année scolaire ne correspondra pas à l'âge réel de l'élève lors du décrochage. Ces légers écarts peuvent notamment être constatés en analysant de plus près le nombre de décrocheurs en fonction de leur âge et par rapport à l'obligation scolaire. Depuis 2013/2014, le nombre total d'élèves enregistrés pour lesquels la date de décrochage n'est pas clairement indiquée dans la base de données est approximativement de 8 146. Dans ces cas, aucun mois concret n'est indiqué, mais seulement une période. Dans la plupart de ces cas, la détermination du mois de décrochage scolaire applicable ne pose néanmoins aucun problème. Toutefois, dans quelques cas, le décrocheur scolaire peut être attribué à une «mauvaise» année. Par exemple, un élève qui est encore soumis à l'obligation scolaire peut déjà avoir 16 ans, ou un élève qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire peut encore avoir moins de 16 ans. Toutefois, il ne s'agit que de moins de 150 cas depuis 2013/2014.

<sup>2</sup> Parmi les formations spéciales on compte les élèves qui suivent une formation BTS (Brevet de Technicien Supérieur), qui ont un statut de maladie, qui font un séjour à l'étranger, qui suivent une formation sans promotion ou qui suivent une formation pour la validation des acquis de l'expérience.



| .

**LE NOMBRE  
DE DÉCROCHEURS  
ET DE DÉCROCHAGES**

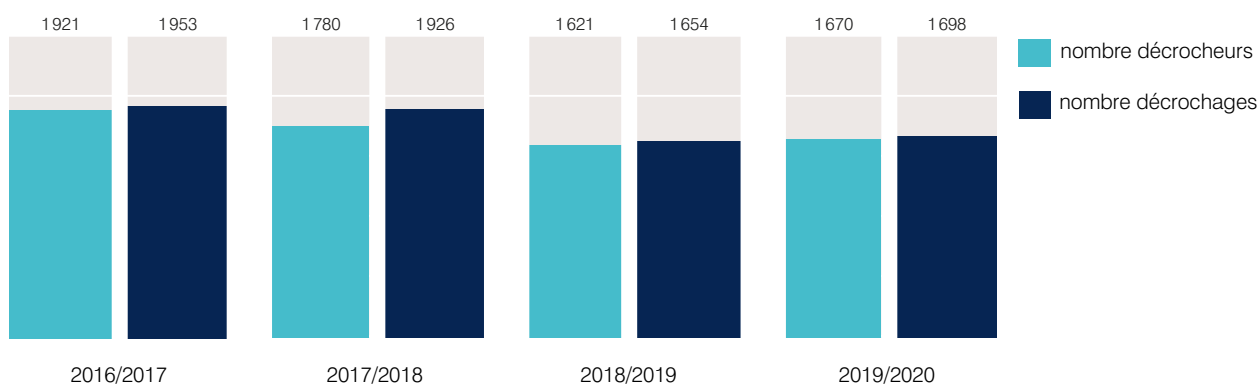


Les graphiques suivants donnent un aperçu de l'évolution du nombre de décrocheurs scolaires entre les années scolaires 2016/2017 et 2019/2020.

## 1.1. Effectif total

### Nombre absolu de décrocheurs & de décrochages

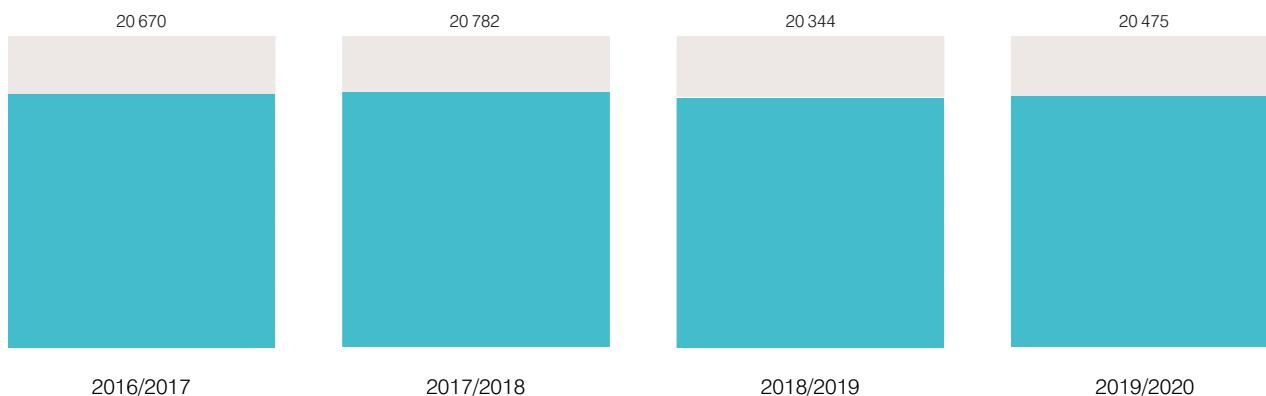
Figure 1



L'analyse des chiffres absolus des décrocheurs et décrochages<sup>3</sup> (figure 1 ci-dessus) montre une légère diminution depuis l'année scolaire 2017/2018. Néanmoins, le nombre de décrocheurs et décrochages est resté relativement stable en 2018/2019 et 2019/2020.

### Nombre total d'élèves sans obligation scolaire

Figure 2

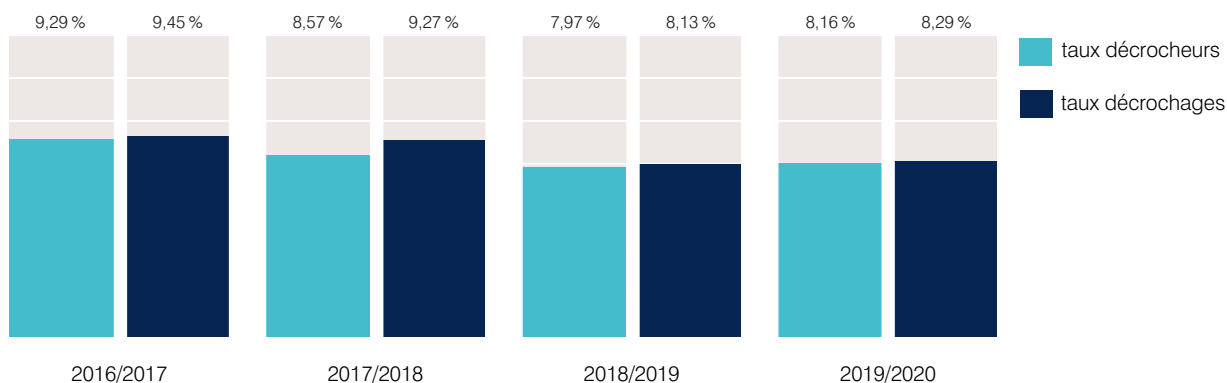


La figure 2 indique le nombre total d'élèves du système public luxembourgeois hors obligation scolaire.

<sup>3</sup> Le nombre de décrocheurs et décrochages peut varier, car un élève peut quitter le système scolaire plus d'une fois.

## Taux de décrocheurs et de décrochages

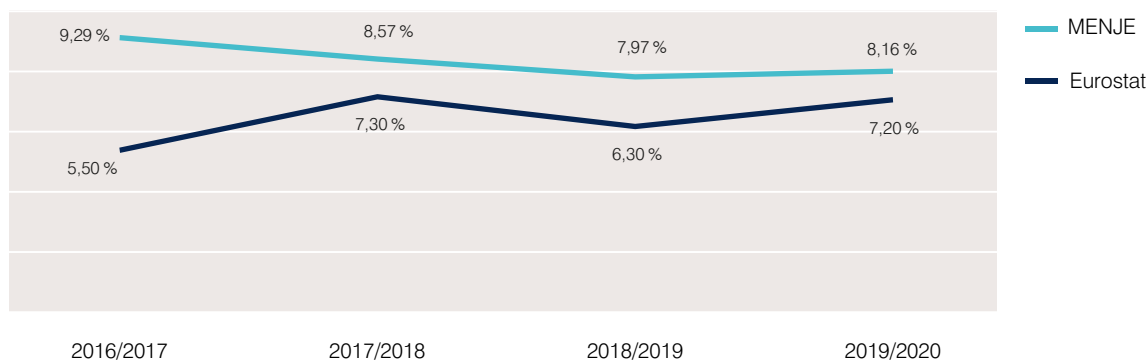
Figure 3



Il ressort de la figure 3 que les taux de décrocheurs et de décrochages ont une tendance à se stabiliser autour de 8%.

## Comparaison du taux de décrocheurs avec les résultats d'Eurostat

Figure 4



La figure 4 montre que les taux de décrocheurs selon la définition épousée par le présent rapport et celui calculé par Eurostat ont convergé ces dernières années (Eurostat 2021).

En 2019/2020, les décrocheurs représentaient 8,16% des élèves hors obligation scolaire. Ce taux rejoint de près l'indicateur de la Commission européenne calculé sur la base des données récoltées via la EFT qui pour 2019 montre un taux de 7,2% des jeunes âgés entre 18 et 24 ans ayant quitté prématurément l'école.

Toutefois, il est à noter que la base de données du MENJE comprend également les élèves de moins de 18 ans et que la comptabilisation est différente.

Comme déjà mis en évidence, les deux indicateurs représentent le même phénomène, mais ils diffèrent par leur définition et méthode de mesure :

- utilisation des données administratives vs. enquête par sondage ;
- population d'élèves hors obligation scolaire dans le système public luxembourgeois vs. population résidente dans la classe d'âge 18-24.

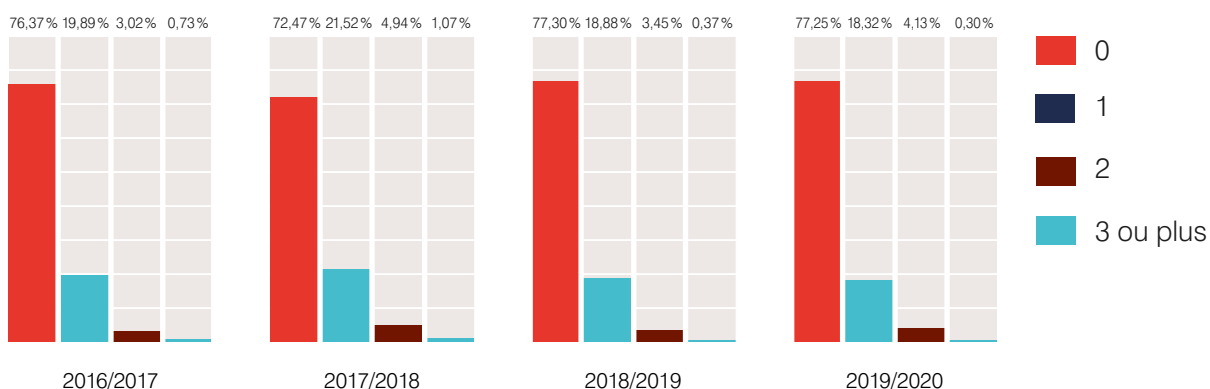
Les variations que nous remarquons sont explicables et peuvent nous aider à mieux cerner le phénomène du décrochage. Nous devons nous attendre à une évolution similaire des deux indicateurs dans le temps. Si l'évolution devait cependant se montrer divergente, il serait intéressant de vérifier les hypothèses suivantes :

- le comportement de décrochage dans les établissements publics serait différent de celui dans les établissements privés et étrangers ;
- le comportement de décrochage différerait entre élèves hors obligation scolaire ou en âge d'être contraints de fréquenter une école ;
- la différence résiderait dans les transferts des élèves quittant le système public pour rejoindre une école privée ou à l'étranger.

## 1.2. Décrochage récurrent

### Nombre de décrochages antérieurs

Figure 5



En 2019/2020, 77,25% des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois étaient primo-décrocheurs (figure 5).

18,32% des élèves décrocheurs ont vécu deux expériences de décrochage consécutives<sup>4</sup>. 4,13% avaient déjà abandonné deux fois avant de décrocher une troisième fois et seule une petite minorité a vécu plusieurs décrochages.

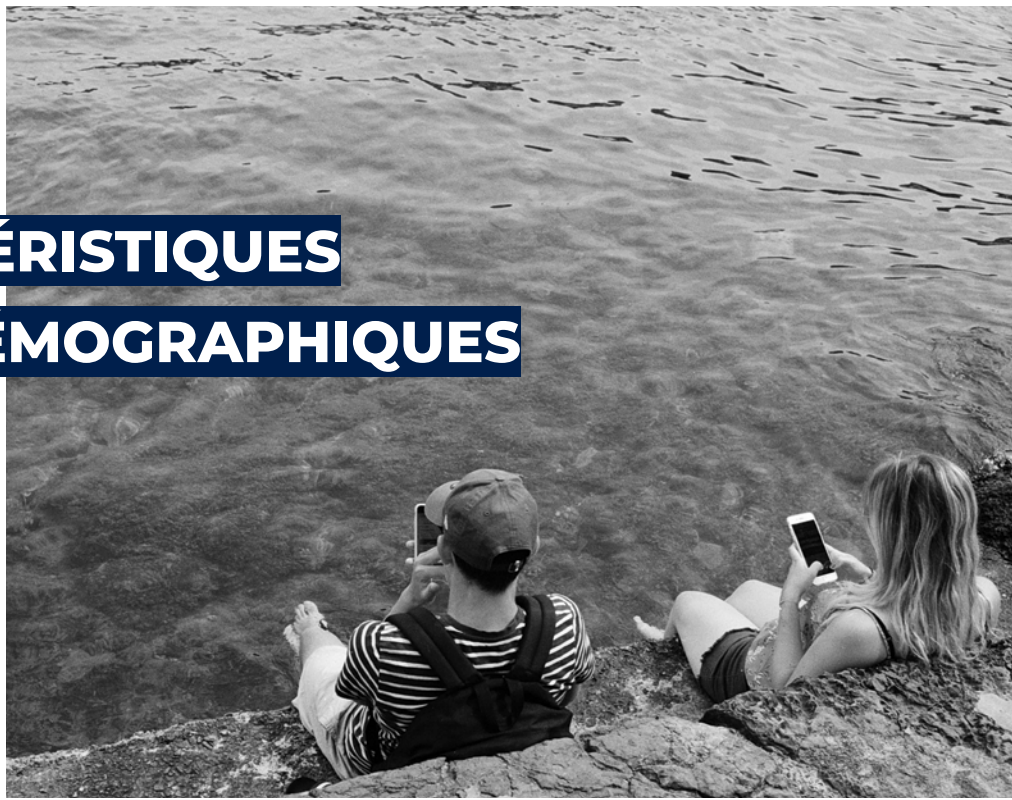
Le nombre de décrochages antérieurs est un phénomène qui semble être plutôt stable au fil des années scolaires analysées.

<sup>4</sup> Les décrochages consécutifs peuvent avoir lieu soit dans deux établissements différents, soit dans le même établissement ainsi que dans la même formation trois mois plus tard.



||.

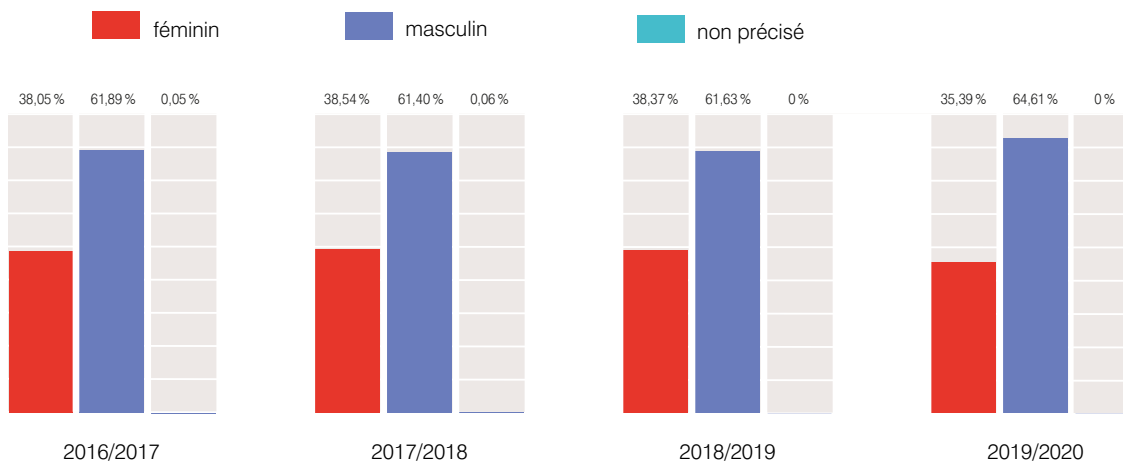
# CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES



## 2.1. Sexe des décrocheurs

### Sexe des décrocheurs

Figure 6

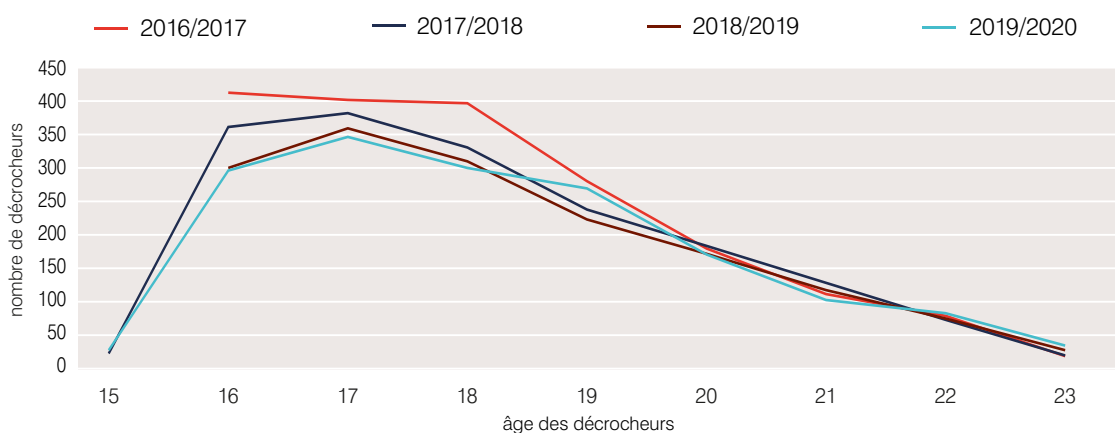


Comme il en ressort de la figure 6, il s'avère que, pour toutes les années analysées, le taux de décrochage est plus élevé chez les élèves de sexe masculin que chez les élèves de sexe féminin. La répartition par sexe des décrocheurs est constante pour les années scolaires considérées ici, même si faiblement en hausse pour les élèves de sexe masculin en 2019/2020.

## 2.2. Âge des décrocheurs

### Âge des décrocheurs

Figure 7



La figure 7 montre que la plupart des élèves sont âgés entre 16 et 18 ans au moment de leur premier décrochage.



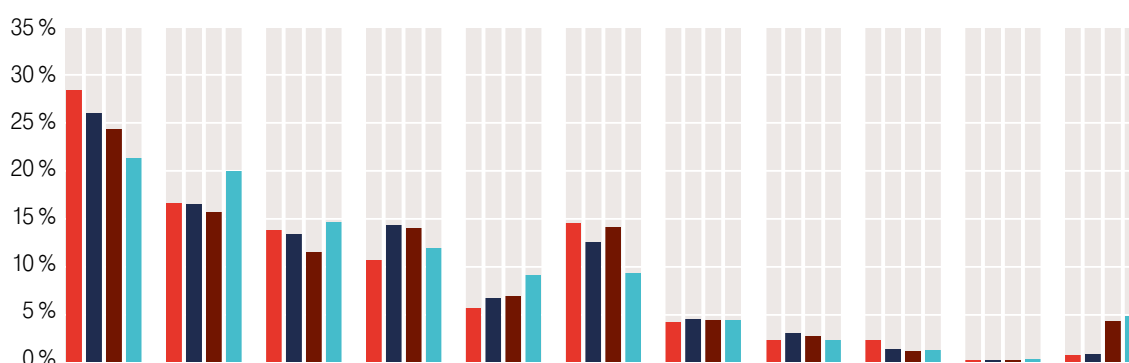
## 2.3. Scolarité des décrocheurs

L'analyse de la scolarité des décrocheurs a pour but de mettre en évidence les ordres d'enseignement les plus concernés par le décrochage scolaire, ainsi que les niveaux d'enseignement au cours desquels les élèves décrochent le plus souvent du système scolaire luxembourgeois.

### 2.3.1. Ordre d'enseignement

#### Répartition par type d'enseignement

Figure 8



	Régime Professionnel (DAP)	Général Inférieur	ACCU/ CL IPP/ COIP / CLIJA	Général Supérieur	Classique Supérieur	Form. Technicien (DT)	Régime Professionnel (CCP)	Préparatoire	Autre	Classique Inférieur	pas d'indication
■ 2016/2017	28,74 %	16,71 %	13,85 %	10,72 %	5,67 %	14,68 %	4,16 %	2,24 %	2,29 %	0,21 %	0,73 %
■ 2017/2018	26,29 %	16,63 %	13,48 %	14,44 %	6,69 %	12,64 %	4,49 %	3,03 %	1,29 %	0,17 %	0,84 %
■ 2018/2019	24,61 %	15,79 %	11,60 %	14,13 %	6,97 %	14,25 %	4,44 %	2,71 %	1,11 %	0,12 %	4,26 %
■ 2019/2020	21,50 %	20,18 %	14,79 %	12,04 %	9,16 %	9,40 %	4,43 %	2,22 %	1,26 %	0,24 %	4,79 %

Général inférieur	Enseignement secondaire général, classes 7 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup>
Général Supérieur	Enseignement secondaire supérieur, classes 4 <sup>e</sup> – 1 <sup>re</sup>
Classique Inférieur	Enseignement secondaire classique, classes 7 <sup>e</sup> – 5 <sup>e</sup>
Classique Supérieur	Enseignement secondaire classique, classes 4 <sup>e</sup> – 1 <sup>re</sup>
Régime Professionnel CCP	Certificat de capacité professionnelle
Régime Professionnel DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
Form. Technicien DT	Diplôme de technicien
ACCU	Classe de l'enseignement secondaire général destinée aux élèves arrivés dans le courant de l'année scolaire et qui n'ont acquis le niveau scolaire ni pour une classe 7 GIF/GIA ni pour une classe 7 PF
CLIJA	Classe d'intégration jeunes adultes
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CLIPP	Classe d'insertion pré-professionnelle

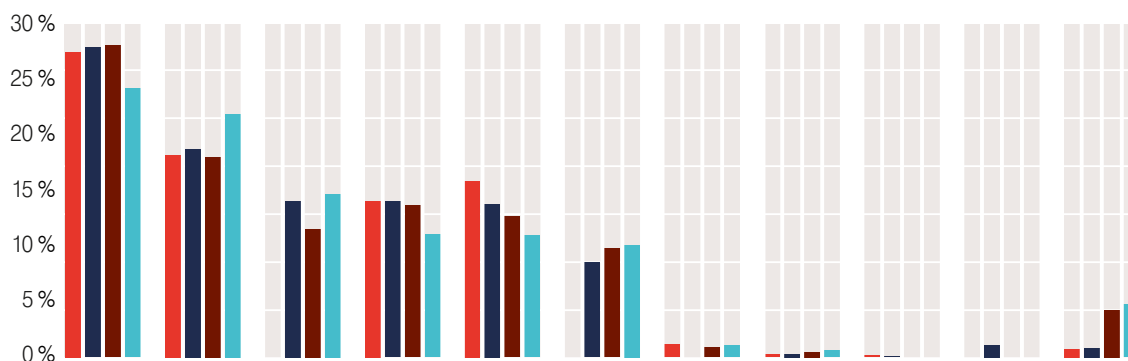
Les élèves des classes du régime professionnel sanctionné par un DAP sont les décrocheurs les plus nombreux, toutes années confondues. À titre d'exemple: En 2019/2020, 21,50% de tous les décrocheurs ont fréquenté une classe du régime professionnel DAP. En outre, 20,18% des élèves ayant abandonné l'école fréquentaient à ce moment-là le cycle général inférieur et 14,79% suivaient une formation d'une classe d'intégration (ACCU, CLIJA, COIP).

En général, il ressort de la figure 8 que la distribution est plus ou moins similaire pour les autres années. Cependant, moins de décrocheurs ont fréquenté une classe du régime professionnel DAP en 2019/2020 par rapport aux années précédentes, et un peu plus de décrocheurs ont fréquenté le cycle général inférieur.

## 2.3.2. Niveau d'enseignement

### Répartition par niveau d'enseignement

Figure 9



	10 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	ACCU/ CLIPP/ COIP/ CLJA	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	forma- tion spéciale	8 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	pas d'indi- cation
■ 2016/2017	27,64 %	18,32 %	15,56 %	14,16 %	15,98 %	6,04 %	1,15 %	0,26 %	0,16 %		0,73 %
■ 2017/2018	28,09 %	18,88 %	14,16 %	14,10 %	13,88 %	8,60 %		0,28 %	0,06 %	1,12 %	0,84 %
■ 2018/2019	28,25 %	18,14 %	11,60 %	13,76 %	12,77 %	9,87 %	0,86 %	0,49 %			4,26 %
■ 2019/2020	24,37 %	22,04 %	14,79 %	11,14 %	11,02 %	10,18 %	1,08 %	0,60 %			4,79 %

En considérant le niveau d'enseignement, on peut constater qu'en 2019/2020, près de la moitié des décrocheurs ont quitté le système scolaire luxembourgeois au niveau de la 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année d'études (classe de 5<sup>e</sup>, respectivement 4<sup>e</sup>), à savoir 46,41%. La répartition est similaire pour les autres années. Cependant, en 2019/2020, le nombre de décrocheurs ayant abandonné au niveau de la 9<sup>e</sup> année d'études est quasiment identique au nombre de décrocheurs ayant abandonné au niveau de la 10<sup>e</sup> année d'études, alors que les années précédentes, les décrocheurs abandonnaient majoritairement au niveau de la 10<sup>e</sup> année d'études.

La 9<sup>e</sup> année d'études de l'enseignement secondaire général, ainsi que la 10<sup>e</sup> année d'études de l'enseignement secondaire classique, correspondent au niveau d'enseignement au cours duquel les jeunes sont amenés à choisir la direction de leurs études : choix de la section (classique et général) ou d'une formation (général) afin d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires ou un certificat du régime technique.

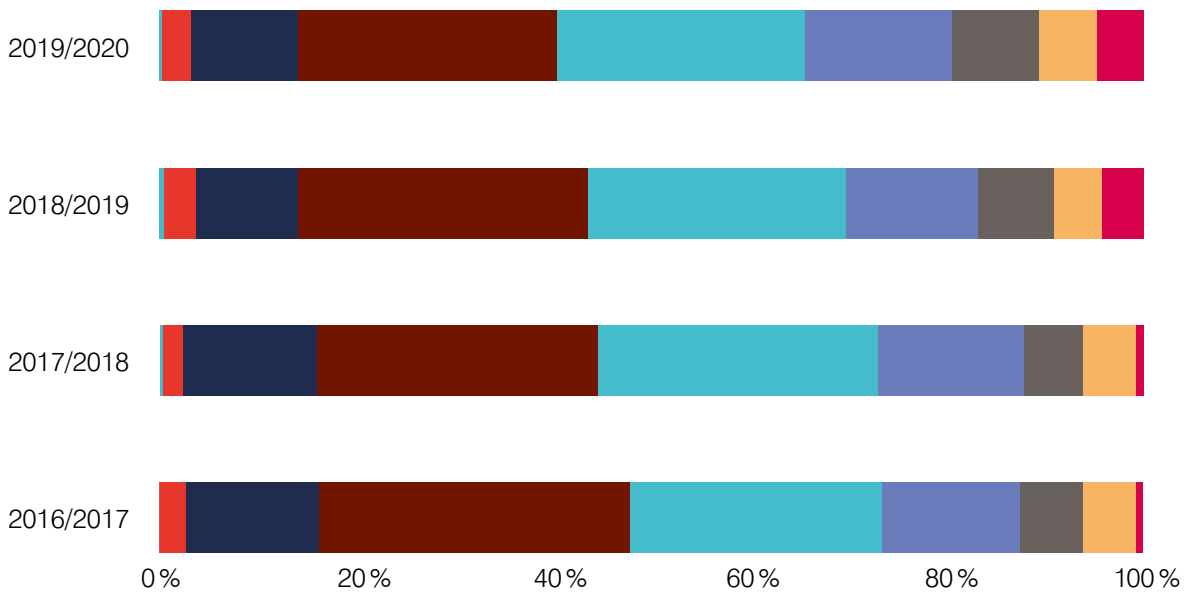
La 10<sup>e</sup> année d'études correspond à la première année de spécialisation (enseignement secondaire général), respectivement de la formation professionnelle. À ce stade, ce sont surtout les élèves du régime professionnel DAP qui présentent le plus grand risque de décrochage scolaire (en 2019/2020, plus de 55% de tous les décrocheurs au niveau de la 10<sup>e</sup> année d'études sortent du régime professionnel DAP).

Cela pourrait indiquer que le risque de décrochage scolaire est corrélé avec le choix de la voie de formation ou de la direction d'études.

### 2.3.3. Retard scolaire

#### Répartition par retard scolaire

Figure 10



	2019/2020	2018/2019	2017/2018	2016/2017
■ -1	0,12%	0,31%	0,17%	0,00%
■ 0	2,93%	3,27%	2,13%	2,65%
■ 1	10,84%	10,35%	13,54%	13,48%
■ 2	26,41%	29,49%	28,60%	31,70%
■ 3	25,21%	26,28%	28,48%	25,61%
■ 4	14,91%	13,33%	14,83%	14,00%
■ 5	8,92%	7,77%	6,01%	6,45%
■ >5	5,87%	4,94%	5,39%	5,35%
■ pas d'indication	4,79%	4,26%	0,84%	0,73%

La figure 10 représente le nombre d'années d'avance ou de retard scolaire des décrocheurs. L'avance, respectivement le retard scolaire, sont définis en tant que *différence entre l'âge réel et l'âge théorique de l'élève*.<sup>1</sup> Il ressort du tableau ci-dessus que la majorité des jeunes ayant quitté prématurément l'école avaient un retard scolaire de 2 ou 3 ans. Seule une minorité des décrocheurs n'affichent pas de retard scolaire. Près de 90% des décrocheurs ont déjà au moins deux années de retard scolaire lorsqu'ils abandonnent l'école. Au cours des dernières années, ces tendances sont restées constantes.

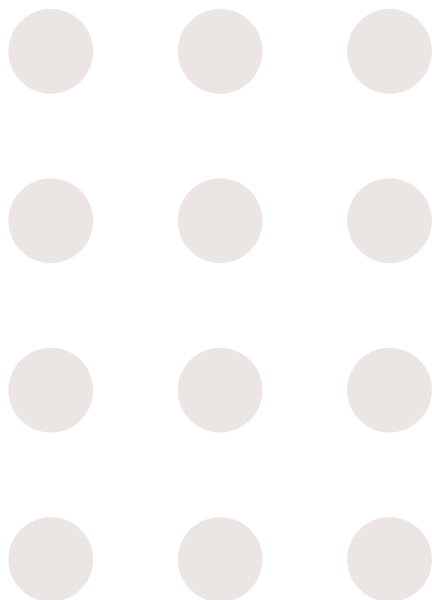
Cela semble indiquer une possible corrélation entre le décrochage scolaire et le retard scolaire.

<sup>1</sup> Exemple : L'âge théorique d'un élève en classe de 7<sup>e</sup> correspond à 12 ans.



|||. .

# LES RAISONS DU DÉCROCHAGE

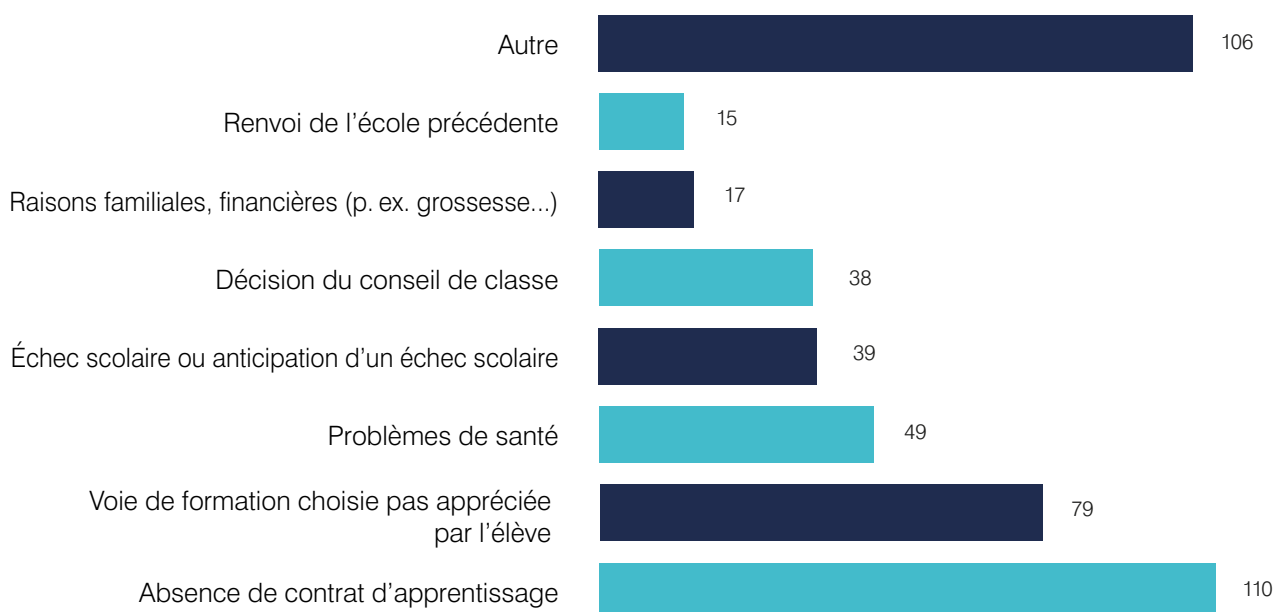


### 3.1. Les motifs du décrochage

Parmi les 1670 élèves qui ont décroché du système scolaire en 2019/2020, seuls 483 ont indiqué un motif d'abandon.

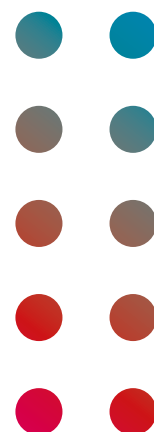
#### Motifs de départ (2019/2020)

Figure 11



La figure 11 résume les raisons les plus fréquentes de décrochage scolaire. Seuls les motifs mentionnés plus de dix fois ont été pris en compte.

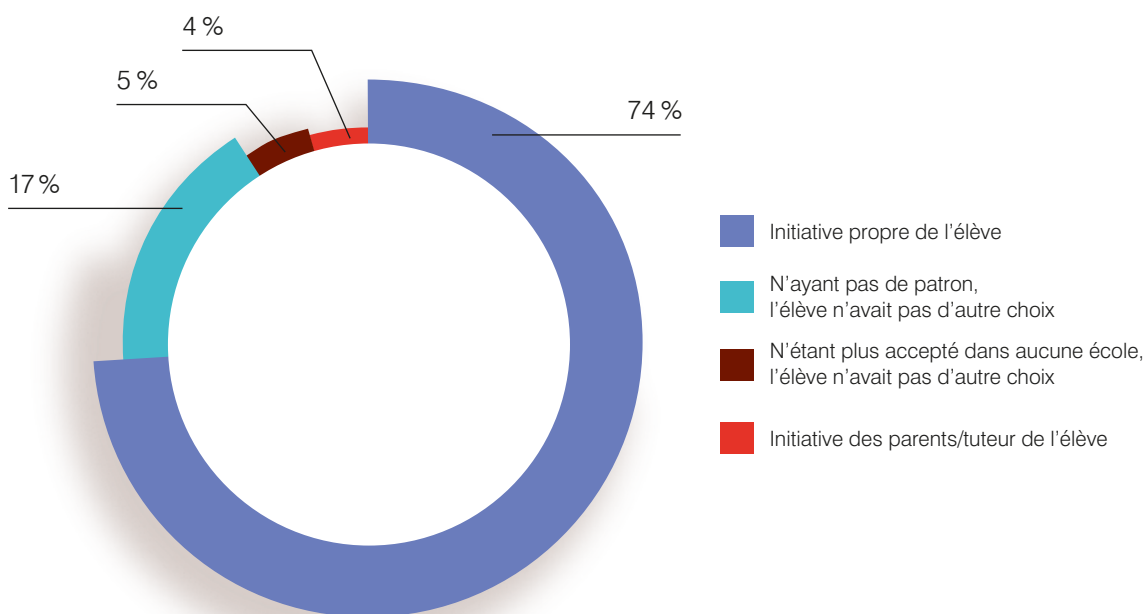
Le motif de décrochage scolaire le plus fréquemment cité est l'absence d'un contrat d'apprentissage. D'autres élèves ont invoqué des problèmes de santé ou encore le fait qu'ils n'auraient pas fait le bon choix en ce qui concerne la typologie de la formation par rapport à leurs aspirations et capacités.



## 3.2. Initiative de départ

### Initiative de départ (2019/2020)

Figure 12



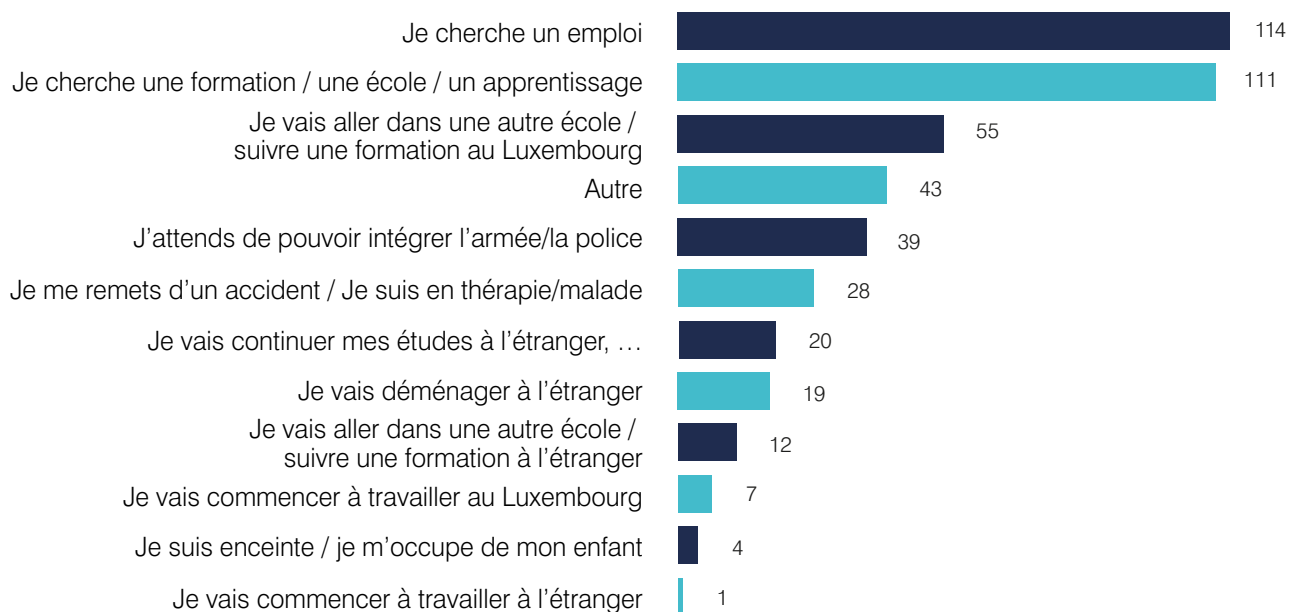
En 2019/2020, aucune information n'est disponible pour 1455 des 1670 décrocheurs scolaires en ce qui concerne l'initiative de départ. Les élèves qui ont donné une indication ont en grande partie abandonné le système scolaire de leur propre initiative (74% des élèves). Seuls 4% des élèves ont quitté le système sur initiative de leurs parents.

Ces résultats sont toutefois à prendre avec précaution : seulement 13% des décrocheurs ont donné une indication sur l'initiative de départ. Ils peuvent néanmoins donner une certaine indication pour les analyses ultérieures.

### 3.3. Projet d'avenir

#### Projet d'avenir (2019/2020)

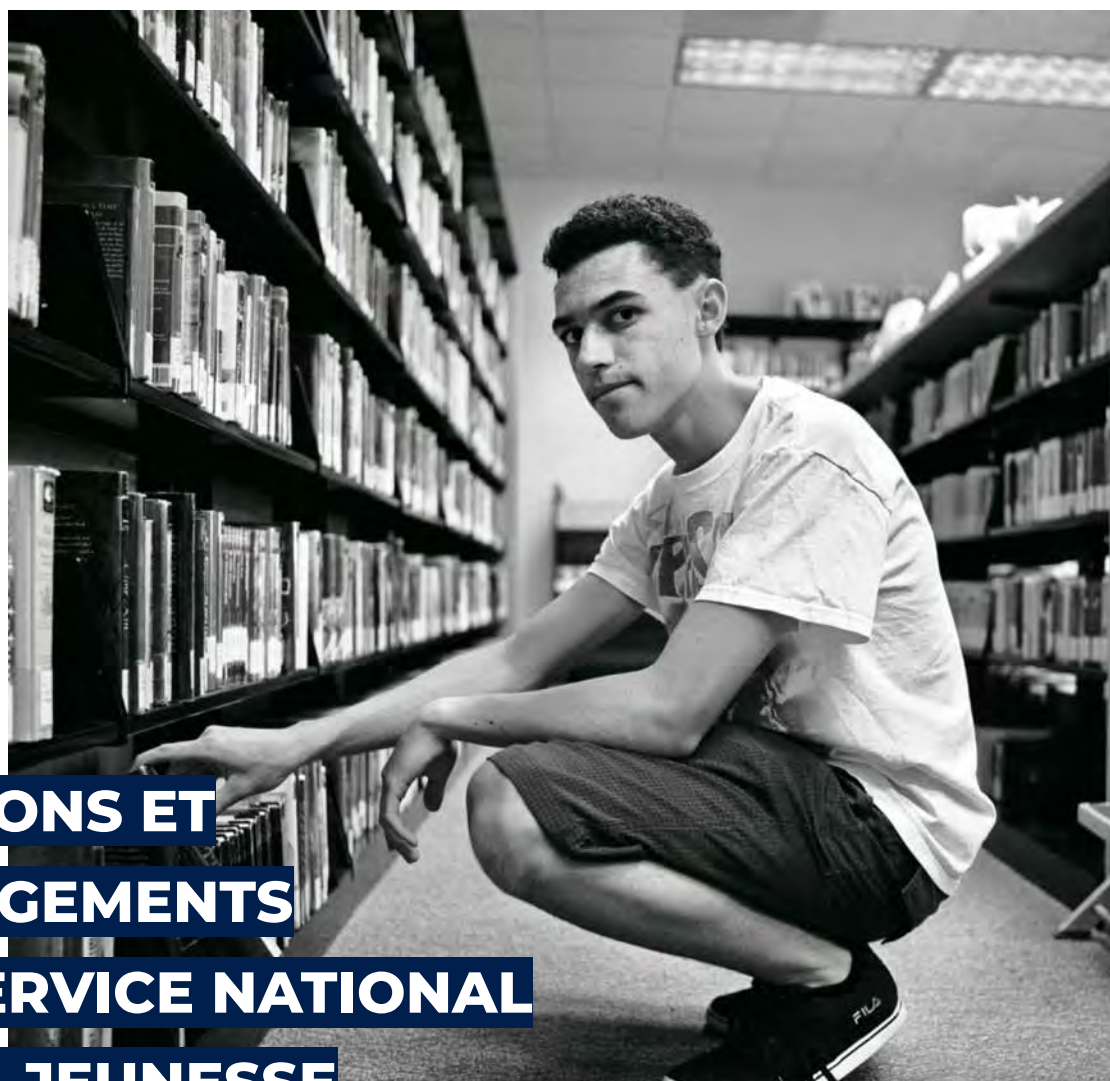
Figure 13



Interrogés sur leur projet d'avenir, la plupart des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois ont indiqué vouloir rechercher un emploi (114 élèves) ou une formation/un apprentissage (111 élèves). Il est important de noter que parmi les 1670 décrocheurs en 2019/2020, seuls 27% ont donné une indication sur leur projet d'avenir.



2<sup>e</sup> partie |  
Le suivi des jeunes inactifs



| .

**MISSIONS ET  
ENGAGEMENTS  
DU SERVICE NATIONAL  
DE LA JEUNESSE**

Comme le précise l'article 7 de la loi du 22 juin 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, le Service national de la jeunesse a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes dans leur transition vers la vie active.

La division «Soutien à la transition vers la vie active» du SNJ assure dans ce contexte les tâches suivantes :

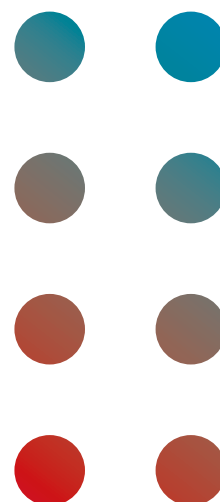
- proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et assurer un suivi des décrocheurs scolaires ;
- organiser à l'attention des jeunes des ateliers pratiques, des formations visant le développement de compétences sociales et techniques, des stages de découverte dans des entreprises privées, associations ou services publics dans le but de les préparer à la vie active.

## Le suivi des jeunes inactifs par les agents des antennes locales du SNJ

Sur base des données fournies par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, les antennes locales du Service national de la jeunesse s'adressent aux élèves qui ont décroché du système scolaire public. Ainsi, le SNJ reçoit une fois par mois (sauf entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre), de la part du SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques), une liste répertoriant les jeunes qui ont quitté le système scolaire sans avoir obtenu de diplôme et qui ne sont plus sous obligation scolaire. Tous ces jeunes reçoivent une lettre les invitant à prendre contact avec un agent d'une antenne locale en vue d'un accompagnement individuel. En cas d'absence de réaction, le SNJ tente de contacter activement les jeunes décrocheurs. Ces tentatives de prise de contact sont répétées à au moins cinq reprises et ce, à des heures et jours différents avec des moyens de communication différents. Pendant l'année scolaire 2019/2020, les agents du SNJ ont contacté et proposé leur soutien à 1323 jeunes sur base des listes mensuelles fournies par le SCRIPT.

À noter que le nombre de décrocheurs scolaires déclarés ne peut être comparé au nombre de jeunes contactés pour un suivi par le SNJ. En effet, les agents du SNJ vérifient s'ils ne sont pas déjà en contact avec les jeunes signalés en tant que décrocheurs et ne contactent que ceux qui ne sont pas déjà inscrits dans leurs fichiers. En outre, il y a un déphasage entre le décrochage et la prise de contact par le SNJ d'au moins six semaines. C'est pourquoi, dans la suite du rapport, il ne sera plus question d'utiliser l'appellation *décrocheurs scolaires*, mais plutôt de les désigner en tant que *jeunes inactifs*.

Il convient de noter que les jeunes ciblés par les offres de la division «Soutien à la transition vers la vie active» sont libres de s'adresser à tout moment et de leur propre initiative aux agents des antennes locales pour recevoir accompagnement et conseil individuels.



## Les NEETs (Not in Education, Employment or Training)

Outre les décrocheurs scolaires, le SNJ soutient également les jeunes ayant quitté le système scolaire et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail ou continuer leurs études. Ces jeunes (appelés NEETs – Not in Education, Employment or Training) à un moment donné ne sont « ni en emploi, ni dans un système de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou d'une formation continue » (IGSS 2015).

Un projet du SNJ dont l'objectif était de décrire et de comprendre le phénomène NEET afin de pouvoir mieux agir, initié en 2013 en collaboration avec l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale (IGSS) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), a montré que quel que soit le niveau des capacités cognitives, le risque de devenir un NEET est environ 3 fois plus élevé pour les décrocheurs scolaires que pour les non décrocheurs. Le décrochage scolaire n'a pas pour seul effet d'augmenter le risque de devenir un NEET ; il constitue également un facteur aggravant puisque les jeunes NEETs, quand ils ont été décrocheurs, doivent faire face à une situation plus précaire que les NEETs non décrocheurs, notamment en termes de durée de la période NEET. Même si le risque de devenir un NEET est plus grand pour les décrocheurs scolaires, il n'en reste pas moins que tous les décrocheurs ne deviennent pas des NEETs – ceux-ci reprennent par exemple des études ou s'insèrent sur le marché du travail (Service national de la jeunesse, 2017).

Les NEETs (décrocheurs ou non) sont donc ciblés par les offres du Service national de la jeunesse soutenant la transition vers la vie active.



||.

**LES OFFRES  
DU SERVICE NATIONAL  
DE LA JEUNESSE**



Les différentes offres auxquelles les élèves à risque et les jeunes inactifs peuvent souscrire sont présentées ci-après. Elles peuvent être catégorisées en

- activités s'adressant à tous les jeunes ayant besoin d'accompagnement et de conseil au cours de leur transition, qu'ils soient scolarisés ou non. Ces activités s'adressent prioritairement aux élèves à risque et favorisent la prise de contact avec les jeunes et seront décrites en détail à la section 2.1. ci-après ;
- alternatives à l'inactivité, constituant un tremplin vers la vie active ou une réintégration scolaire, dont les détails seront présentés au chapitre 2.2. (p. 25) ;
- des formations visant le développement des compétences clés pour la vie professionnelle complètent l'offre de la division. Pendant l'année scolaire 2019/2020, 39 jeunes ont participé à des formations offertes par la division « Soutien à la transition vers la vie active ».

## 2.1. Sessions d'informations et activités OSNA

1046 jeunes ont été informés sur les offres de la division lors de 35 sessions d'informations régionales et foires de contact ainsi qu'à l'occasion d'entretiens individuels pendant l'année scolaire 2019/2020. Lors de ces sessions et entretiens, les jeunes ont l'occasion d'entrer en contact direct avec les agents du SNJ et d'autres professionnels, de mieux connaître les offres proposées et d'entamer la réalisation de leur projet professionnel.

Les activités OSNA (*Op der Sich no enger Ausbildungsplaz*) s'adressent surtout aux élèves en risque de décrochage et ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance de la planification de leur projet de formation et de soutenir les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves.<sup>1</sup>

Pendant l'année scolaire 2019/2020, les collaborateurs de la division ont réalisé 52 journées OSNA et 153 visites en classe. 46 classes ont été reçues dans les antennes locales du SNJ.



<sup>1</sup> La population cible de ces activités sont les élèves avec un avis d'orientation provisoire vers un CCP ou DAP à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre.

## 2.2. Alternatives à l'inactivité

Certains jeunes ne peuvent ni retourner à l'école, ni intégrer le marché du travail dans l'immédiat. À ces jeunes, les antennes locales peuvent proposer des alternatives à l'inactivité, à savoir des services volontaires, des ateliers et des stages de découverte, qui seront décrites plus en détail ci-après.

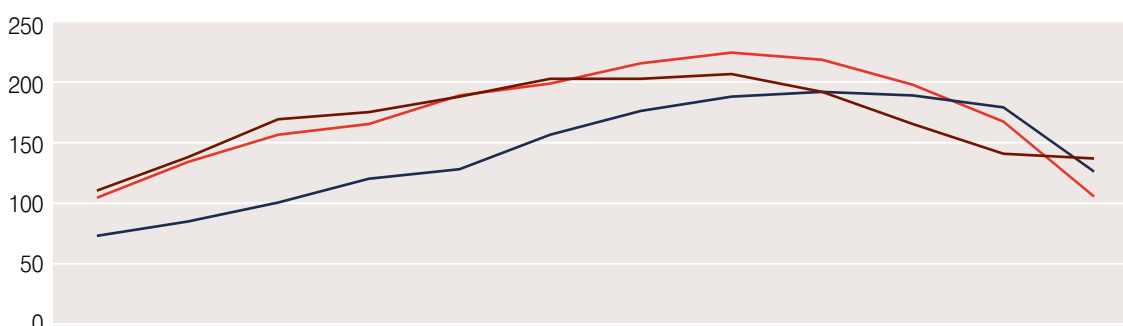
### 2.2.1. Le service volontaire

Le Service national de la jeunesse est chargé de la coordination des programmes de service volontaire dans le cadre de la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes. Dans ce contexte, le SNJ propose aux jeunes âgés de 16 à 30 ans différents types de service volontaire qui permettent de s'engager au Luxembourg et à l'étranger. Les volontaires ayant besoin d'un accompagnement individuel sont encadrés par un collaborateur du SNJ.

Les tableaux suivants reprennent les jeunes qui ont participé à un service volontaire national (SVN) ou qui ont été envoyés dans un pays étranger dans le cadre d'un service volontaire européen (SVE).

**Nombre mensuel de jeunes inscrits pour un service volontaire**

Figure 14



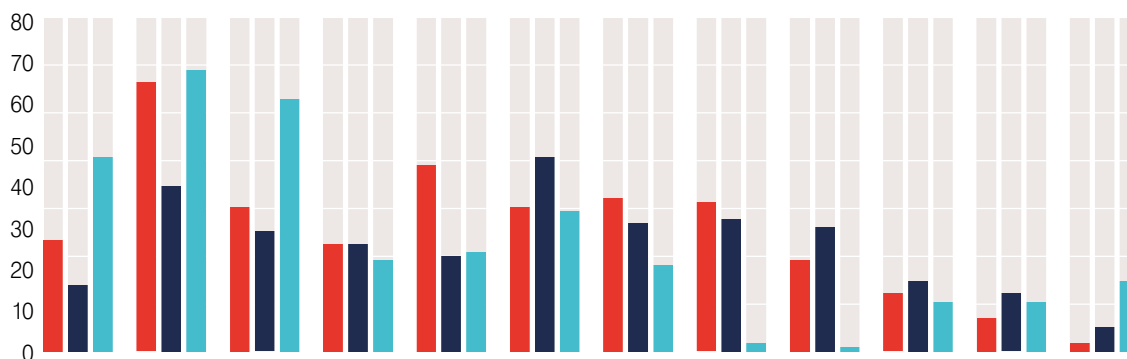
	sep-tembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2017/2018	106	136	159	168	192	202	219	228	222	201	170	107
■ 2018/2019	74	86	102	122	130	159	179	191	195	192	182	128
■ 2019/2020	112	140	172	178	191	206	206	210	195	168	143	139

La figure 14 reprend le nombre total de jeunes inscrits dans un programme de service volontaire au cours d'une année scolaire. Il est important de noter qu'un service volontaire peut s'étaler sur plusieurs mois, de sorte que les chiffres mensuels repris dans le tableau ne correspondent pas au nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais au nombre total de personnes inscrites dans un service volontaire pour le mois considéré. Par exemple, si le service volontaire a une durée de trois mois, le jeune concerné est repris 3 fois dans le tableau.

A noter qu'à partir de mars 2020, le nombre de volontaires a diminué fortement à cause du confinement lié à la pandémie. Entretemps le nombre a à nouveau augmenté, voire dépassé les années précédentes.

## Nouvelles conventions de service volontaire par mois

Figure 15



	sep-tembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
2017/2018	27	65	35	26	45	35	37	36	22	14	8	2
2018/2019	16	40	29	26	23	47	31	32	30	17	14	6
2019/2020	47	68	61	22	24	34	21	2	1	12	12	17

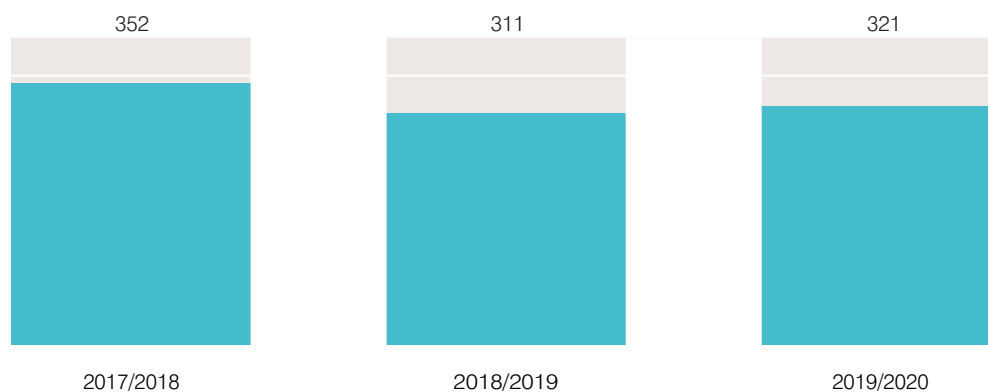
Alors que tous les jeunes qui étaient inscrits à un service volontaire au cours du mois en question sont énumérés dans la figure 14, la figure 15, quant à elle, montre uniquement les jeunes qui ont signé une nouvelle convention pour un service volontaire au cours du mois considéré. Ils ne sont donc répertoriés qu'une seule fois par année scolaire.

Le tableau montre qu'au cours des dernières années, les conventions signées pour un service volontaire au cours des premiers mois de l'année scolaire ont été plus nombreuses que celles signées plus tard dans l'année scolaire.

Le graphique montre également que le nombre de nouvelles conventions a visiblement diminué à partir d'avril 2020, très probablement en raison des restrictions liées à la pandémie.

## Nouvelles conventions de service volontaire par année scolaire

Figure 16



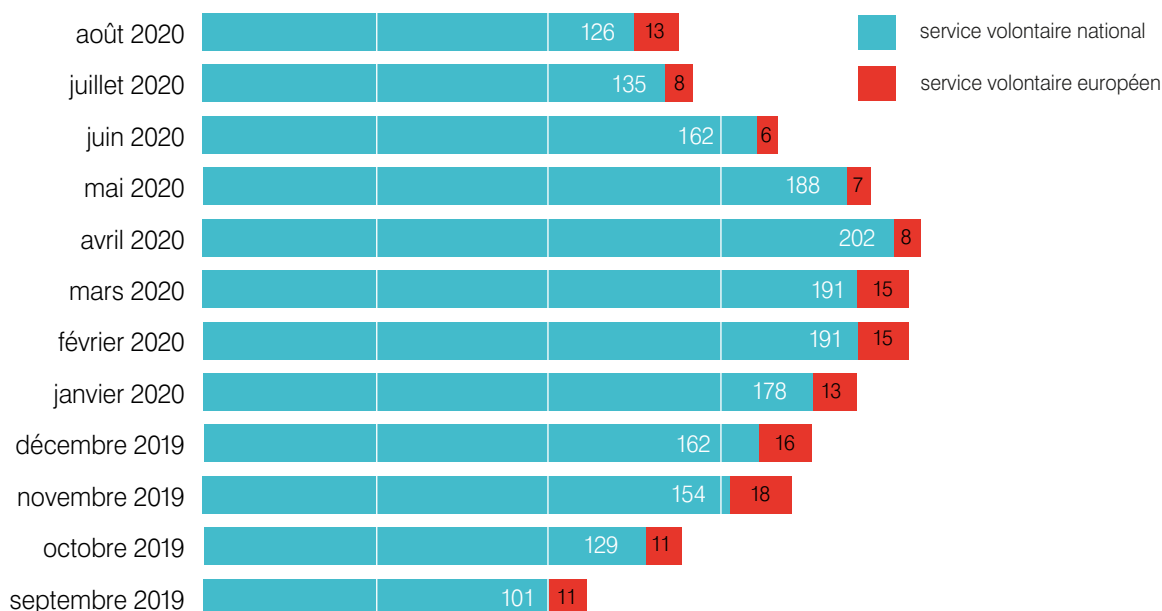
Au total, 321 jeunes ont signé une convention pour un service volontaire en 2019/2020. Cela représente une légère baisse par rapport à 2017/2018 mais constitue néanmoins une hausse par rapport à l'année scolaire précédente (2018/2019).



## Les différents types de service volontaire

### Nombre de jeunes inscrits pour un service volontaire selon le type de service

Figure 17



Il ressort de la figure 17 que la grande majorité des jeunes ayant participé à un service volontaire en 2019/2020 étaient inscrits à un service volontaire national (SVN). Le service volontaire européen a contrario n'a attiré qu'un faible nombre de jeunes<sup>2</sup>.

Le **service volontaire national (SVN)** s'adresse à tous les jeunes âgés entre 16 et 30 ans, qui se trouvent en phase de transition vers la vie active et qui pour diverses raisons souhaitent s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg. En 2019/2020, 218 jeunes ont pu démarrer un service volontaire national après avoir participé à un entretien d'admission et une semaine d'introduction.

Le **service volontaire européen (SVE)** est co-financé par le Corps européen de solidarité (CES), une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Les missions à court-terme (deux semaines à deux mois) offrent l'opportunité de faire connaissance avec le programme, alors que les missions à long-terme (de 12 mois maximum) se prêtent plutôt aux jeunes qui sont d'ores et déjà décidés à se lancer dans une aventure à l'étranger. 31 jeunes ont participé à un SVE en 2019/2020 et ont été envoyés dans différents pays participant à l'initiative du CES.

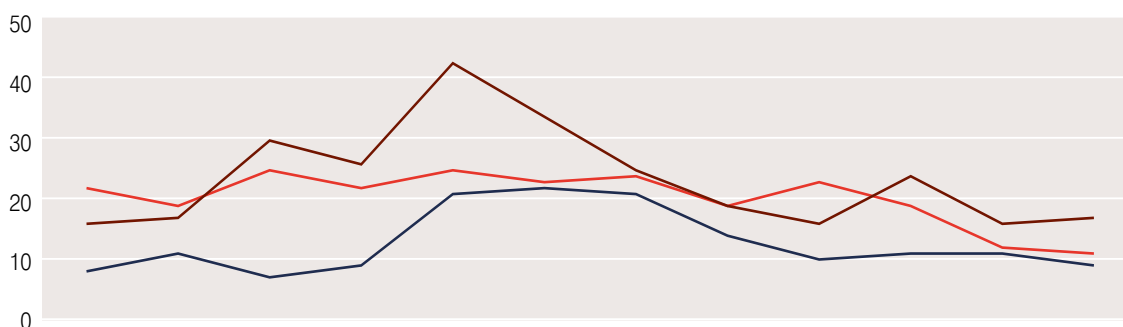
<sup>2</sup> Il est important de noter que la figure 17 indique le nombre de jeunes inscrits dans un service volontaire à un mois donné, et non le nombre de jeunes qui ont commencé un service volontaire au cours du mois en question.

## 2.2.2. Les ateliers

Outre le service volontaire, les jeunes peuvent également participer aux ateliers proposés par le SNJ. L'objectif de cette offre est d'approcher des jeunes, souvent inactifs depuis longtemps et de les motiver à rompre avec une période d'inactivité en participant à une activité à titre bénévole. Dans le cadre des ateliers du SNJ, les participants bénéficient d'un encadrement individuel en vue de la réalisation de leur projet personnel. Les ateliers constituent un tremplin vers une activité d'insertion plus exigeante.

**Participation mensuelle des jeunes aux ateliers**

Figure 18



	sep- tembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2017/2018	22	19	25	22	25	23	24	19	23	19	12	11
■ 2018/2019	8	11	7	9	21	22	21	14	10	11	11	9
■ 2019/2020	16	17	30	26	43	34	25	19	16	24	16	17

Le graphique ci-dessus recense le nombre de jeunes qui, par mois, ont fréquenté les ateliers du SNJ durant l'année scolaire 2019/2020. Comme pour les services volontaires, les chiffres mensuels repris dans le tableau ne correspondent pas au nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais au nombre total de personnes inscrites dans un atelier pour le mois considéré (les jeunes peuvent, par exemple, avoir participé à un atelier sur plusieurs mois et sont donc inclus dans les chiffres de plusieurs mois).

Pendant l'année scolaire 2017/2018, deux ateliers permanents ainsi que plusieurs projets temporaires ont donné la possibilité à un plus grand nombre de jeunes de se rendre actif. Ces projets temporaires n'ont plus été organisés depuis, ce qui explique une baisse du nombre de participants durant l'année scolaire 2018/2019. Actuellement, les ateliers se situent à Luxembourg, Colmar et depuis janvier 2019, également à Esch-sur-Alzette.

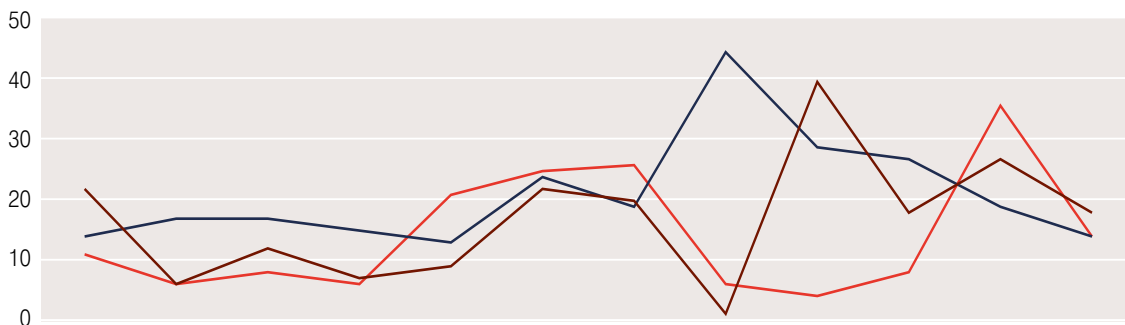
Il ressort du graphique que c'est au mois de janvier 2020 que le plus grand nombre de personnes étaient inscrites dans un atelier. Dans l'ensemble, les ateliers ont été mieux fréquentés en 2019/2020 que l'année précédente.

### 2.2.3. Les stages de découverte

Parmi les autres offres proposées par le SNJ pour soutenir les jeunes inactifs figurent les stages de découverte. Les stages en question peuvent être effectués dans des entreprises privées, des associations ou des services publics. Ces stages ont une durée maximale de quatre semaines auprès d'une même entreprise ou association et sont de nature à confirmer un projet professionnel établi par le jeune.

**Nombre de nouvelles conventions de stages par mois**

Figure 19

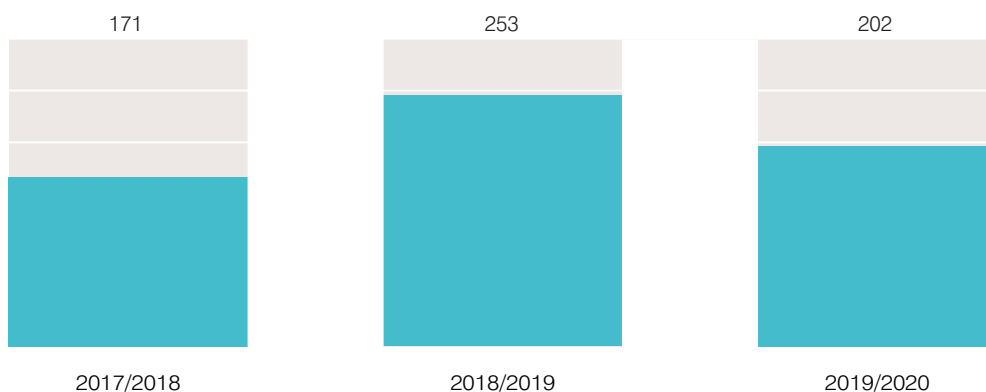


	sep- tembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août
■ 2017/2018	11	6	8	6	21	25	26	6	4	8	36	14
■ 2018/2019	14	17	17	15	13	24	19	45	29	27	19	14
■ 2019/2020	22	6	12	7	9	22	20	1	40	18	27	18

L'analyse de la figure 19 montre une baisse importante des nouvelles conventions de stages au mois d'avril 2020 qui s'explique par les restrictions liées au confinement dû à la Covid-19. Les stages de découverte qui auraient dû se dérouler durant cette période ont été reportés au mois de mai, ce qui explique le pic de 40 nouvelles conventions signées au cours du mois en question.

**Nombre total de nouvelles conventions de stages**

Figure 20



Au cours de l'année scolaire 2019/2020, 202 jeunes ont ainsi pu entrer en contact avec le monde du travail, avoir un aperçu des exigences d'un métier et comparer leurs attentes vis-à-vis d'une activité professionnelle à la réalité.



# Perspectives

## Qualité des données

Comme il en ressort de la première partie du présent rapport, les connaissances sur les raisons du décrochage sont lacunaires. Or, disposer d'une meilleure appréciation des motifs qui poussent les jeunes à abandonner leur parcours scolaire sans diplôme serait primordial afin de

- mettre en place des mesures ciblées à l'école et aller ainsi à l'encontre du décrochage ;
- garantir un suivi plus personnalisé des jeunes décrocheurs par le SNJ en disposant d'informations par rapport au projet d'avenir dès le début de l'accompagnement.

L'objectif pour l'année scolaire 2021/2022 est de réaliser un entretien de départ avec chaque élève – décrocheur selon la définition ci-appliquée – et de saisir de manière systématique les raisons du départ.

Outre les avantages cités ci-dessus, cet entretien permettra d'identifier les jeunes ayant un risque élevé de rester inactif à long terme et qui auront donc besoin d'un suivi particulier et dans un délai convenable. Les agents du SNJ pourront prioritairement contacter les jeunes présentant un risque particulier.

## Raccrochage scolaire

Les offres de la Division « soutien à la transition vers la vie active » du SNJ ciblent les jeunes inactifs, et parmi eux, ceux qui ont quitté l'école sans diplôme ou certification finale. Un des objectifs des actions présentées à la partie II est de motiver ce public à renouer avec l'école ou une formation en vue d'acquérir un diplôme et d'augmenter ainsi les chances d'intégrer le marché de l'emploi.

À cet effet, le SNJ poursuivra, voire étendra sa coopération avec les lycées. Les classes d'orientation, mises en oeuvre en partenariat avec le lycée Bel-Val depuis l'année scolaire 2015/2016, ont permis à quelques 50 jeunes de raccrocher avec leur parcours scolaire en combinant service volontaire et scolarité pendant une année.

Des nouvelles classes verront le jour dès la rentrée scolaire 2021/2022 à l'École nationale des adultes (ENAD). Outre ces classes d'orientation, le SNJ prendra en charge les jeunes qui pour diverses raisons se sont inscrits à l'ENAD, mais ne pourront pas intégrer l'école tout de suite. Le but est de travailler sur les compétences sociales et pratiques des jeunes en s'appuyant sur les méthodes et outils spécifiques à l'éducation non formelle et utilisés dans le cadre des offres « soutien à la transition ».

# Sources

Eurostat. *Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation*. ([https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Early\\_leaver\\_from\\_education\\_and\\_training/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Early_leaver_from_education_and_training/fr)).

Eurostat (2019). *Distribution of early leavers from education and training aged 18-24 by labour status, 2019 (% of population aged 18-24)*. ([https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Distribution\\_of\\_early\\_leavers\\_from\\_education\\_and\\_training\\_aged\\_18-24\\_by\\_labour\\_status,\\_2019\\_\(%25\\_of\\_population\\_aged\\_18-24\).png](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Distribution_of_early_leavers_from_education_and_training_aged_18-24_by_labour_status,_2019_(%25_of_population_aged_18-24).png)).

Eurostat (2020). *Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation en 2019. Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans : l'UE a atteint son objectif... et se situe seulement 0,2 pp en deçà de l'objectif sur le taux de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation*. (<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10749949/3-22042020-BP-FR.pdf/cc6d3d85-7a4f-b3f7-fddc-556ebdb55774>).

Eurostat (2021). *Early leavers from education and training, age group 18-24*. (<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem020/default/table?lang=en>).

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2018). *Le décrochage scolaire. Année scolaire 2015/2016*. (<https://men.public.lu/fr/publications/statistiques-etudes/statistiques-globales/dcrochage-15-16.html>).

Service national de la jeunesse (2017). *Les jeunes NEETs au Luxembourg. Décrire et comprendre le phénomène pour mieux agir*.

Zanardelli, M. (2015). *Les NEETs dans une perspective dynamique. Analyse à partir de données administratives*. Cahier statistique, IGSS.





# Glossaire

ACCU	Classe de l'enseignement secondaire général destinée aux élèves arrivés dans le courant de l'année scolaire et qui n'ont acquis le niveau scolaire ni pour une classe 7 GIF/GIA ni pour une classe 7 PF
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CES	Corps européen de solidarité
CLIJA	Classe d'intégration jeunes adultes
CLIPP	Classe d'insertion pré-professionnelle
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DFESG	Diplôme de fin d'études secondaires générales/classiques
DT	Diplôme de technicien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENAD	École nationale des adultes
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
IPDM	Initiation Professionnelle Divers Métiers
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
NEET	Not in Education, Employment or Training
OSNA	Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SLP	Lycée Schengen Perl
SNJ	Service national de la jeunesse
SVE	Service volontaire européen
SVN	Service volontaire national
UE	Union européenne

**Crédits photos :** Unsplash : Emmanuel-Olguin, Adam-Winger, Alexandre-Desane, Jakob-Rosen, Priscilla-du-Preez.

**Éditeur :** Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Service national de la jeunesse (SNJ), en collaboration avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)



33, Rives de Clausen  
L-2165 Luxembourg  
Tél. : (+352) 247-86465  
Fax : (+352) 46 41 86  
secretariat@snj.lu

